



Achat d'une voiture gagé par huissier sur opposition

Par **Ben khemis**, le **19/07/2010** à **13:33**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture d'un particulier et le gros problème c'est qu'elle gagée par un huissier de justice et cela depuis 2006 alors que même le propriétaire de la voiture a payer toutes ses dettes, et ne connaissant pas le nom du huissier qui a fait cette opposition moi en étant l'acheteur de ce véhicule je reste bloqué et je ne sais plus quoi faire alors svp aidez moi c'est très urgent merci

Par **fabienne034**, le **19/07/2010** à **14:51**

c'est simple au lieu de payer le vendeur , vous payez l'huissier,

pour tout savoir sur la vente d'une voiture

<http://www.fbis.net/venteauto1.htm>

Par **chaber**, le **20/07/2010** à **06:40**

Bonjour

Si l'ancien propriétaire est de bonne foi, il lui appartient de faire lever l'opposition auprès de l'huissier.

Si l'auto est réellement gagée sachez que l'organisme de crédit peut faire saisir l'auto. Dans ce cas, vous pouvez demander l'annulation de la vente et un dédommagement pour préjudice pour vice. Mais ne tentez pas le "coup de force" contre l'organisme de crédit ou l'huissier qui vient reprendre l'auto. D'accord, c'est rageant de voir repartir une auto achetée légalement mais il n'empêche que le propriétaire légal (la société de crédit) est dans son droit. C'est la loi